
Unité Psychiatrique Aigue et de Diagnostic (UPAD)

- Aile D, étage 3 –

 065/41 47 63



Infirmière chef
Mme HENRY Madison
065/ 41 47 65

Infirmière Chargée de l'Accueil des Nouveaux et
des Etudiants
Mme Sophie LARDINOIS
065/ 41 33 07

Présentation du service

1. Responsables

- Infirmière chef de service: Madame LEMAL Florence
- Infirmière chef : Madame HENRY Madison
- Infirmier(e) chef adjoint(e): Monsieur LOEZ Richard

2. Nombre de lits (24)

- Chambres à un lit : 4
- Chambres à 4 lits : 5

3. Pièces communes (3)

- Un fumoir
- Une salle d'activité
- Une salle de détente (Salon)
- Une salle de bain
- Des sanitaires
- Une pièce de relaxation

Mission et objectifs du service

1. Mission

Permettre aux patients qui se présentent en état de souffrance psychique de bénéficier d'une hospitalisation d'une durée maximum de 21 jours en vue d'améliorer leur santé psychologique.

Ceci n'est réalisable que par concertation multidisciplinaire avec une approche centrée sur le patient.

2. Objectifs

Le service comprend 22 lits index A + 2 lits réseaux.

L'hospitalisation se fait sur base volontaire, avec un âge minimal requis de 17 ans

Les buts poursuivis par l'hospitalisation sont :

- Mise au point :
 - o diagnostique,
 - o thérapeutique.
- Création d'un réseau de soins
- Partage d'information avec les soignants de première ligne (remise des rapports d'hospitalisation au patient)

3. Organisation interne

Les hospitalisations se font sur base volontaire via les urgences médicales et le psychiatre de garde.

Indication: prise en charge aigüe ;

Exclusion: situation relevant de la pédopsychiatrie, démences, mise en observation ;

Voies d'entrée : urgences psychiatriques, services médicaux, CHP, équipes mobiles, médecin généralistes...chaque entrée est subordonnée à l'accord du médecin de salle.

La prise en charge des assuétudes chroniques aux drogues dures se fait, si et seulement s'il existe des comorbidités psychiatriques nécessitant une prise en charge urgente.

Pour ce public, et au besoin, des contacts seront pris avec l'un des partenaires plus particulier des réseaux assuétudes



1. Principales pathologies traitées

L'unité de psychiatrie accueille des personnes âgées de 17 ans ou plus présentant en état de souffrance psychique.

Plusieurs pathologies peuvent être rencontrées dans ce service :

- Tentative de suicide
- Abus de substance chez des patients ayant une pathologie psychiatrique
- Dépression
- Trouble anxieux
- Décompensation psychotique
- Mise au point de traitement.
- Idées suicidaires
- Etc...

2. Examens techniques principaux

Dans le service, chaque patient bénéficie de manière systématique de 5 examens :

- Un bilan sanguin
- Un screening urinaire
- Un électrocardiogramme
- Un électroencéphalogramme
- Des potentiels évoqués cognitifs

Principales techniques de soins

- Soins relationnels
- Bilan sanguin
- Prélèvement urinaire
- Pansements de plaies
- Mise en place de cathéter périphérique
- Collaboration multidisciplinaire

Planning d'une journée

L'activité infirmière suit un horaire posté :

Du Lundi au dimanche –3 pauses :

Pause du matin : 7H à 15h06

Pause de l'après-midi : 13h24 à 21h

Pause de nuit : 20h45 à 07h15

- Prise de paramètres selon traitements
- Préparation/administration des médicaments : 8h -12h
- Suivi des prescriptions médicales
- Distribution des plateaux
- Soins d'hygiène : douches
- Prise de poids des patients : tous les jeudis
- Réalisation d'activités
- Entretiens
- Commandes des traitements éventuels selon prescription médicale
- Rangement des médicaments (stupéfiants)
- Tour de chambre
- Accueil des entrées
- Surveillance



La dotation minimale est de deux infirmiers / poste afin d'assurer une prise en charge de qualité.

L'équipe soignante travaille en étroite collaboration avec les psychologues de l'unité (2.5ETP) ; l'éducatrice, le psychiatre l'assistant sociale, etc.

Le travail multidisciplinaire est très important au sein de cette unité.

Règles spécifiques du service

Il s'agit d'un service qui admet des patients sur base volontaire mais qui est fermé.

L'unité possède un règlement spécifique relatif aux sorties. Celles-ci ne sont pas autorisées la première semaine, mais autorisées les semaines suivantes sur avis médical, à des heures déterminées par l'équipe.

Les patients disposent d'un fumoir la journée

Les photos et vidéos sont interdites au sein du service.

Les médicaments personnels des patients ne peuvent rester en chambre.

Les patients ne peuvent détenir d'objets dangereux sur eux (rasoirs, objets en verre, etc.). Ceux-ci sont récupérés à l'arrivée dans le service et restitués lors de la sortie.